



République Française  
Département Charente  
**Commune de Foussignac**

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 25/06/2025

ID : 016-211601455-20250624-20250302-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	11

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous Préfecture de Cognac  
Le : 25/06/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
25/06/2025

L'an 2025, le 24 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/06/2025.

**Présents** : M. DEVIGE Georges, Maire, Mme : CHAPT Sabine, MM : BARDOU Julien, BONNET Matthias, LANDIER Sébastien, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

**Absents excusés :**

PINARD Laurent  
CHIRON Esther qui a donné procuration à LANDIER Sébastien  
FOURNIER Alexandra qui a donné procuration à DEVIGE Georges  
BERNARD José qui a donné procuration à PRUNIER Stéphane  
BROGNIART Francis qui a donné procuration à BONNET Matthias

**Absent non excusé** : BOUILLER Dylan

**A été nommée secrétaire** : CHAPT Sabine

### 20250302 – Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour emplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- de prévoir à cette fin des crédits disponibles au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 25/06/2025  
Le Maire  
Georges DEVIGE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 25/06/2025



ID : 016-211601455-20250624-20250302-DE

Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant du visa.